



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

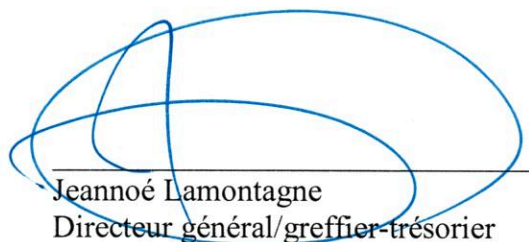
Lors de la séance tenue le 14 novembre 2022, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 débiteront à 20 h :

- Le lundi 16 janvier;
- Le lundi 13 février;
- Le lundi 13 mars;
- Le mardi 11 avril;
- Le lundi 8 mai;
- Le lundi 12 juin;
- Le lundi 10 juillet;
- Le lundi 14 août;
- Le lundi 11 septembre;
- Le mardi 10 octobre;
- Le lundi 13 novembre;
- Le lundi 11 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

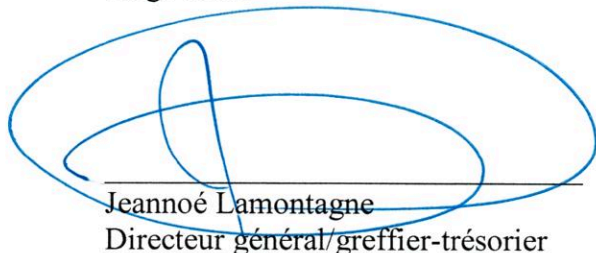


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le quinzième jour du mois de novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier